



FOREST en CAMBRESIS

www.forest-cis.fr- mairie@forest-cis.fr - Tél : 09 81 40 93 48

BROCANTE- DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026

Madame, Monsieur,

Notre Brocante est reconduite pour la 41^{ème} année. En 2025, plus de 500 exposants étaient inscrits. Le nombre de places sera volontairement limité et aucune réservation ne sera acceptée sans le règlement correspondant.

Les réservations seront prises jusqu'au mardi 1 septembre 2026. Tout emplacement non occupé à 8 heures sera remis à la disposition des organisateurs. Aucun remboursement n'interviendra.

Les particuliers ne pourront pas réserver plus de 20 mètres.

Chaque exposant amateur ou professionnel devra respecter la législation en vigueur, en particulier celle concernant la vente d'objets usagers, celle relative à l'hygiène des aliments (a. m. du 9 mai 1995) et celle limitant le nombre de participations. La vente des animaux vivants est interdite.

Sont admis :

- Les professionnels et les amateurs dont l'activité a un rapport direct avec la brocante et l'antiquité.

Ne sont pas admis :

- Les professionnels et les amateurs qui proposent à la vente des produits neufs (vêtements, chaussures, maroquinerie, bijoux,...), armes.
- Les brocanteurs exclus par le Comité, en particulier ceux qui n'ont pas respecté la réglementation lors des précédentes manifestations.

Emplacements - ordre de priorité :

1. Les riverains inscrits avant le 15 août.
2. Les exposants présents en 2025 et inscrits avant le 1^{er} août.
3. Dans la mesure du possible, les emplacements des habitués seront respectés mais des décalages pourront intervenir (nouveaux riverains qui s'installent, exposants qui demandent un métrage plus important).

Il est interdit de s'installer sans autorisation. Les contrevenants seront verbalisés et priés de quitter les lieux dans les plus brefs délais.

→ La liste des exposants et les emplacements sera publiée sur le site internet : www.forest-cis.fr dès le vendredi 11 septembre 2026.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Comité d'Animation Culturelle

Le président : M. KLUR Jérémy

Tél : 06.71.32.80.08

Mairie ouverte l'après-midi lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14H à 16H30.

Permanences brocante en Aout : vendredi de 14H à 16H30.

IPNS



BULLETTIN d'INSCRIPTION

Toutes les rubriques doivent être remplies. Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte.

Je suis **AMATEUR – PROFESSIONNEL** (rayez la mention inutile)

Partie à remplir par les Amateurs et les Professionnels

NOM - PRENOM :

Rue :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Adresse mail :

Date de naissance : lieu :

Carte identité : n° délivrée le

par S/P de

ou autre pièce identité : type n°

délivrée le par S/P ou Préfecture de

Renseignements supplémentaires à fournir par les Professionnels

Dénomination de l'activité :

N° Gestion (code APE) :

N° R. C. (K bis) :

Préfecture (ou S/P) qui a enregistré la déclaration :

Date de délivrance de l'accusé de réception :

L'objet de la vente doit être obligatoirement indiqué : meubles - bibelots - livres - cartes postales -

Souhait particulier:

Je désire réserver : (entourez votre choix)

5 mètres (13€)	15 mètres (39€)	Friterie, buvette, restauration 10 m (50€)
10 mètres (26€)	20 mètres (52€)	Friterie, buvette, restauration 20 m (100€)

Date et signature (précédées de la mention "lu et approuvé") :

Le présent bulletin rempli complètement est à renvoyer à :

Mairie – Service Brocante

1, rue du Gal de Gaulle - 59222 FOREST-EN-CAMBRESIS

Il doit obligatoirement être accompagné de son règlement à l'ordre
Du Comité d'Animation Culturelle de Forest.

Arrivée des brocanteurs de 6h à 8h. Aucune entrée après 8h.

